

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE**

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Séance du 2 septembre 2017**

**Délibération n°2017-01**

**Objet : Schéma de mise en valeur du périmètre**

|                                      |          |             |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------|----------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de membres<br/>285</b>     |          |             | <b>L'an deux Mille dix-sept, le deux septembre, à 14 heures 00,<br/>L'Assemblée générale des propriétaires, régulièrement convoquée,<br/>s'est réunie dans la salle de la Confrérie de Belgodère sous la<br/>présidence de Monsieur Lionel MORTINI.</b> |
| En<br>exercice                       | Présents | Votants     |                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 285                                  | 48       | 48          | <b>Le quorum n'est pas atteint. Conformément à l'article 9 des statuts,<br/>l'Assemblée se réunit dans l'heure qui suit et délibère valablement<br/>sans conditions de quorum.</b>                                                                      |
| Pour                                 | Contre   | Abstentions |                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 48                                   | -        | -           |                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Convocation envoyée le<br>11/08/2017 |          |             | Certifié exécutoire,<br>Après transmission en Préfecture                                                                                                                                                                                                |

L'Association Foncière Pastorale de Belgodère doit nécessairement se doter d'un schéma d'orientation et de mise en valeur de son périmètre. Une première version de ce document a été réalisée en juillet 2017 et fait aujourd'hui l'objet d'une présentation aux propriétaires.  
Une fiche synthétique de ce document est annexée à la présente délibération.

L'Assemblée générale des propriétaires, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le schéma de mise en valeur du périmètre de l'AFP ainsi proposé à l'unanimité

Fait à Belgodère, le 2 septembre 2017,  
Extrait certifié conforme

Le Président  
MORTINI Lionel



## Schéma de mise en valeur du périmètre de l'AFP

### RÉSUMÉ

Le schéma de mise en valeur du périmètre définit la stratégie de gestion des terres de l'AFP. Il présente les possibilités d'entretien et de mise en valeur des différents types de milieux présents sur le périmètre. Les projets présentés et mis en œuvre par l'AFP s'inscriront dans ce schéma.

#### Le périmètre de l'AFP

Le périmètre de l'AFP s'étend du littoral à la montagne sur près de 705 ha. Il occupe ainsi un peu plus de 54% de la superficie totale de la commune. Il englobe 1217 parcelles cadastrales correspondant à 285 comptes de propriétés, ce qui représente une superficie moyenne de 2,47 ha par compte de propriété.

Du point de vue de ses potentialités de mise en valeur le périmètre comprend essentiellement trois grands types de milieu : des terrains plats dans la basse vallée du Reginu, des versants à pente plus ou moins forte, des hauts de versants à forte pente, dominant le village. Les terrains plats en fond de vallée peuvent accueillir tout type de culture. Les versants, aménagés en terrasses, accueilleraient autrefois des vergers d'oliviers et d'amandiers. Les hauts de versants sont couverts de formations de maquis plus ou moins dégradées.

#### L'utilisation actuelle du périmètre

Le périmètre est utilisé actuellement à 44% de sa surface : 312 hectares sur un total de 705 hectares. Près de 400 hectares sont donc actuellement non utilisés. Il s'agit principalement des hauts de versants surplombant le village, et également de versants situés de part et d'autre de la route nationale. Les 300 hectares utilisés le sont logiquement sur les meilleures terres, en fond de vallée.

La plus grande part des surfaces actuellement utilisées, soit 271 hectares, l'est par l'élevage ovin et caprin. L'utilisation de la quarantaine d'hectares actuellement utilisée en dehors de l'élevage ovin et caprin se répartit de manière sensiblement égale entre trois types de production, l'oléiculture avec 12 ha, l'horticulture (maraîchage, agrumes) avec 9 hectares, et la viticulture avec 8 hectares, sans oublier l'apiculture (1 hectare).

Le périmètre de l'AFP accueille actuellement une vingtaine de producteurs : 8 éleveurs d'ovins et caprins, 4 maraîchers, 3 oléiculteurs, 2 viticulteurs, 2 apiculteurs, 1 future productrice de spiruline.

Le nombre d'utilisateurs, au même titre que la diversité de leurs activités, est remarquable. La présence de producteurs amateurs (maraîchers, apiculteurs) est aussi à souligner, dont celle d'un groupe de jeunes qui se mobilise de manière volontaire et solidaire. L'AFP devra veiller à préserver et promouvoir ces activités, avec une attention particulière aux productions à forte valeur ajoutée, peu consommatrices d'espace, et susceptibles d'apporter une contribution particulièrement intéressante au développement local, en termes de création d'emplois, de diversification de l'offre et d'insertion dans des circuits courts.

#### La mise en valeur du périmètre de l'AFP

La mise en valeur du périmètre de l'AFP doit tout d'abord tenir compte de la vitalité de l'activité agricole sur son périmètre, en termes de surfaces utilisées, de nombre d'agriculteurs et de diversité des productions réalisées. Le maintien, et le développement de cette vitalité est la condition *sine qua non* de l'entretien et de la mise en valeur du périmètre. Pour cela l'AFP devra travailler avec les utilisateurs de son périmètre, contribuer avec eux au développement local et mettre en valeur les espaces actuellement inutilisés.

## Travailler avec les utilisateurs du périmètre

L'AFP doit se montrer à l'écoute de tous les projets et problèmes évoqués par les utilisateurs de son périmètre. Elle doit agir en médiateur entre les utilisateurs de son périmètre et les institutions concernées pour apporter des solutions. Le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs doit en particulier être une priorité de l'AFP.

## Contribuer au développement local

L'AFP se doit de convier l'ensemble des utilisateurs de son périmètre à se réunir, sur une base volontaire et inclusive, pour se connaître et échanger. Un tel échange est de nature à faire émerger des idées dont l'AFP devrait s'emparer pour définir et conduire des actions. L'accompagnement du développement local sera donc aussi l'une des priorités de l'AFP, parallèlement à ses actions d'entretien et mise en valeur des terres.

## Mettre en valeur les espaces inutilisés

La mise en valeur des espaces inutilisés est l'une des raisons d'être essentielles de l'AFP : c'est sa responsabilité première. Elle doit l'assumer en dialogue et concertation avec les propriétaires concernés. Il lui revient de proposer des actions, d'en discuter les modalités de réalisation avec les propriétaires, ainsi qu'avec d'autres acteurs ou partenaires et, en accord avec eux, de les mettre en œuvre. Pour le financement des études et travaux nécessaires à chaque projet l'AFP pourra faire appel à plusieurs mécanismes de soutien financier, le principal d'entre eux étant le Plan de Développement Rural de la Corse (PDRC) 2014-2020.

### *Mise en valeur des hauts de versants à maquis bas*

Régulièrement parcourus par les feux dans le passé ces hauts de versants à maquis bas représentent des zones à haut risque d'incendie. La mise en valeur de ces milieux par un pâturage contrôlé contribuera à la fois à minimiser les risques d'incendie, préserver les paysages et la biodiversité, et soutenir l'élevage local. Lorsque cela est possible l'AFP pourra passer des conventions pluriannuelles d'exploitation, assorties d'un cahier des charges, avec les éleveurs intéressés, et installer les équipements nécessaires (clôtures, point d'eau, passages aménagés). Elle peut bénéficier pour cela de financements à 100% dans le cadre du PDRC (Mesure 4.3.1).

### *Mise en valeur des hauts de versants à maquis haut*

Le seul versant de ce type dans le périmètre de l'AFP est celui qui domine le village, en pente soutenue, orienté nord. Les peuplements de chêne vert y sont bien établis mais encore jeunes. Leur sous-bois, très dense, impénétrable représente un haut risque d'incendie. La mise en valeur de ce versant passe par une opération sylvicole d'éclaircie qui permettrait d'en améliorer la valeur, et de minimiser les risques d'incendie. L'AFP peut bénéficier de financement dans le cadre du PDRC : à 100% pour la réalisation d'infrastructures forestières (Mesure 4.3.2), à 70% pour les éclaircies et 80% pour les équipements d'accueil du public (Mesure 8.5).

L'installation par la commune d'une chaudière à bois pour chauffer l'école du village crée une opportunité de valorisation du bois d'éclaircie, qui permettrait de développer une action innovante à bien des égards : circuit court d'approvisionnement en énergie nouvelle, création d'emplois et acquisition de nouveaux savoir-faire, intégration de plusieurs objectifs (paysagers, environnementaux, sylvicoles, énergétiques). L'AFP peut bénéficier pour cela de financements à 100% dans le cadre du PDRC (Mesures 4.3.2, et 8.5).

### *Mise en valeur des versants boisés à oliviers et oléastres*

Ces milieux sont des zones à haut risque d'incendies, très combustibles par la nature et la densité de leur biomasse, très sensibles au risque de mise à feu par leur position de part et d'autre de la route nationale et de ce fait également très dangereux pour la circulation en cas d'incendie. Leur mise en valeur répond à un triple objectif, environnemental, productif et paysager. Les projets à conduire sur ces milieux seraient typiquement des projets intégrés agro-sylvo-pastoraux combinant à la fois la rénovation des oliveraies abandonnées par la taille des pieds d'oliviers et le greffage des pieds d'oléastres, la création de parcours pastoraux par gyrobroyage de la strate basse dominée par le ciste de Montpellier et clôture des espaces mis en valeur, la production de plaquettes forestières par broyage du menu bois non laissé sur place. L'AFP peut bénéficier de financements pour la création de parcours pastoraux dans le cadre du PDRC (Mesure 4.3.1), et pour la rénovation des oliveraies à travers une mesure spécifiquement mise en place par la CTC pour ce type de projets.

### *Mise en valeur d'espaces à haute valeur agricole et patrimoniale*

Des espaces à forte valeur patrimoniale se rencontrent en plusieurs endroits du périmètre, dans la plaine (*l Canali, U Pivulaghju*) ou sur les versants qui la dominent (*L'Umbria, I Quercioli*). Véritablement abandonnés, souvent peu pénétrables, ces espaces présentent plusieurs caractéristiques communes : présence de ressources en eau, d'anciens jardins, et d'un patrimoine bâti remarquable (patrimoine rural, historique ou religieux). La mise en valeur de ces espaces pourra se faire à travers des opérations intégrées combinant plusieurs projets : réhabilitation du patrimoine existant à des fins productives et/ou culturelles, réalisation d'infrastructure permettant l'accès à ces espaces et leur ré-utilisation, mise en place de cultures à forte valeur ajoutée, aide à l'installation de nouveaux utilisateurs, valorisation récréative, éducative et/ou touristique de ces lieux. L'AFP pourra bénéficier pour cela de plusieurs mesures du PDRC (mesures 4.3.1, 7.6.1, 7.6.3) à combiner avec d'autres sources de financements.